

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 25 juin 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/06/25-3/10

---

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie  
Rapporteur : WALKER Lionel

---

Commission n° 7 - Finances  
Rapporteur : EUDE Gérard

---

**OBJET :** Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux communes de moins de 2 000 habitants, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2010.

Le code général des impôts prévoit que le régime de répartition d'une partie de la deuxième moitié de la redevance sur les hydrocarbures, perçue au profit des communes, soit établi par le Conseil général. Chaque année, cette part de la redevance des mines est affectée par notre Assemblée, au programme départemental d'aide aux communes de moins de 2000 habitants pour l'entretien de leur voirie. En 2010, 208 communes s'avèrent éligibles à ce programme, pour un montant global de subvention de 438 470,88 €.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général des Impôts,

Vu la délibération du Conseil général du 29 janvier 1993, modifiée par délibération du 20 décembre 1996, du 29 janvier 2001 et du 29 juin 2007, relative à la mise en place de l'aide aux communes recensant jusqu'à 2.000 habitants inclus pour l'entretien de leur voirie,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

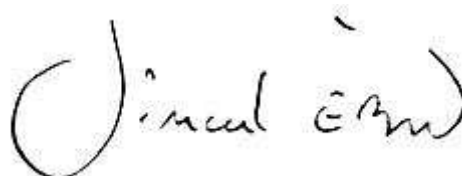
**DECIDE**

Article 1 : d'affecter au programme 2010 d'aide à l'entretien de la voirie communale, une somme de 438 470,88 € prélevée sur la fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole, qui doit être répartie par le Conseil général.

Article 2 : d'approuver le programme 2010 d'aide aux communes recensant jusqu'à 2.000 habitants inclus pour l'entretien de leur voirie, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ